



**FACULTÉ DE DROIT  
D'ÉCONOMIE  
ET DE GESTION**



**UNIVERSITÉ  
PARIS  
DESCARTES**

**U<sup>S</sup>-PC**  
Université Sorbonne  
Paris Cité

Centre Maurice Hauriou EA 1515

# Les réformes de la Cour de justice de l'Union européenne *Bilan et perspectives*

*Direction scientifique :*  
**Pr Delphine DERO-BUGNY  
& Pr Anémone CARTIER-BRESSON**



**VENDREDI 17 MAI 2019**  
**9h30 - 17h**

**SALLE DES ACTES**  
**Faculté de droit, d'économie  
et de gestion**

10, avenue Pierre Larousse  
92240 Malakoff  
Métro ligne 13, station Malakoff -  
Plateau de Vanves

*Inscriptions gratuites  
mais obligatoires par courriel à  
[vincent.jung1@parisdescartes.fr](mailto:vincent.jung1@parisdescartes.fr)*



Centre Maurice Hauriou pour la recherche en droit public

La Cour de justice de l'Union européenne a connu de nombreuses réformes depuis une quinzaine d'années. Certaines ont été prévues lors de la révision des traités (comme l'élargissement des compétences du Tribunal de l'Union, la possibilité de créer des tribunaux spécialisés, l'assouplissement du recours en annulation des requérants individuels, la création d'un comité consultatif intervenant dans la sélection des candidats aux fonctions de juge et d'avocat général...). Le statut de la Cour de justice et les règlements de procédure des juridictions de l'Union ont par ailleurs fait l'objet d'importantes révisions ces dernières années, visant notamment à renforcer l'efficacité des procédures. La dernière réforme en date, opérée par les règlements 2015/2422 et 2016/1192, concerne la structure de la Cour de justice de l'Union européenne. Elle a conduit à la suppression du Tribunal de la fonction publique et à l'augmentation du nombre de juges au sein du Tribunal de l'Union européenne.

La plupart des réformes entreprises ces dernières années l'ont été au nom d'impératifs d'efficacité de la justice européenne. Mais certaines d'entre elles répondent aussi à des objectifs plus politiques et parfois contradictoires. Ainsi pourquoi créer un Tribunal de la fonction publique en 2004 et le supprimer en 2016 ?

Toutes les réformes n'ont pas produit les mêmes effets. Si beaucoup d'entre elles semblent installées, d'autres ont été abandonnées (comme le Tribunal de la Fonction publique), ou n'ont pas encore été mises en œuvre (comme certains transferts de compétences de la Cour de justice vers le Tribunal). D'autres ont vu leur portée affaiblie, voire neutralisée par la jurisprudence ou par la pratique contentieuse (comme l'élargissement de la recevabilité du recours en annulation, ou la possibilité de sanctionner financièrement un Etat dès le premier recours en manquement en matière de transposition des directives).

Le doublement des effectifs du Tribunal, alors que la Cour de justice est confrontée à un engorgement croissant, relance le débat sur d'autres réformes envisageables, et notamment d'éventuels transferts de compétences entre la Cour de justice et le Tribunal.

Les réformes passées et envisagées interrogent sur les méthodes utilisées pour faire évoluer la juridiction de l'Union européenne. La réforme du Tribunal en 2016, de même que les débats sur de futures modifications du Statut de la Cour, illustrent le rôle prépondérant de la Cour de justice dans le processus décisionnel concernant les juridictions de l'Union européenne.

Face à ces constats, ce colloque poursuit plusieurs objectifs :

- Analyser le processus de réforme des juridictions de l'Union européenne et ses enjeux institutionnels
- Dresser un bilan des réformes mises en œuvre et de leurs effets
- Revenir sur les blocages ayant affecté certaines réformes
- Imaginer les réformes futures (en cours d'examen, ou envisageables)

9h30 - Accueil

## 9h45 - Propos introductifs : enjeux et méthodes des réformes

M<sup>me</sup> Delphine DERO-BUGNY et M<sup>me</sup> Anémone CARTIER-BRESSON  
Professeurs à l'Université Paris Descartes

### I. LES RÉFORMES MISES EN ŒUVRE

Sous la Présidence de M. Jean-David DREYFUS  
Professeur à l'Université Paris Descartes

10h15 **La rationalisation des procédures**  
M<sup>me</sup> Coralie MAYEUR-CARPENTIER  
Maître de conférences à l'Université de Franche-Comté

10h35 **L'appréhension de l'urgence**  
M. Stéphane RODRIGUES  
Maître de conférences à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne  
Avocat au Barreau de Bruxelles

10h55 - Débats et pause

11h25 **La sélection des juges et des avocats généraux : bilan du « comité 255 »**  
M<sup>me</sup> Laure CLÉMENT-WILZ, Professeur à l'Université Paris-Est Créteil

11h55 **La réforme de la composition du Tribunal de l'Union européenne**  
M. Stéphane GERVASONI, Juge au Tribunal de l'Union européenne

12h15 - Débats et pause déjeuner

### II. LES RÉFORMES CONTRARIÉES

Sous la Présidence de M. Bernard POUJADE  
Professeur à l'Université Paris Descartes

14h00 **La réforme et le juge : un amour contrarié ?**  
M<sup>me</sup> Aude BOUVÉRÈSE, Professeur à l'Université de Strasbourg

14h20 **La création et la suppression du Tribunal de la fonction publique**  
M. Kieran BRADLEY, Conseiller spécial à la Cour de justice de l'Union européenne pour le Brexit

14h40 **Le juge unique**  
M<sup>me</sup> Maria FARTUNOVA-MICHEL, Maître de conférences à l'Université de Lorraine

15h00 - Débats et pause

### III. LES RÉFORMES FUTURES ?

Sous la Présidence de M. Bernard POUJADE  
Professeur à l'Université Paris Descartes

15h30 **Quelle place pour la spécialisation au sein des juridictions de l'Union européenne ?**  
M<sup>me</sup> Freya CLAUSEN, Référendaire à la Cour de justice de l'Union européenne

15h50 **Vers une nouvelle répartition des compétences entre les juridictions de l'Union européenne ?**  
M. Laurent COUTRON, Professeur à l'Université de Montpellier, Référendaire à la Cour de justice de l'Union européenne

16h10 **Les perspectives du système juridictionnel de l'Union européenne**  
M. Jean-Claude BONICHOT, Juge à la Cour de justice de l'Union européenne